

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 24 septembre 2018

Objet

**Transformation
de poste pour le
cadre d'emplois
des agents de
police
municipale, sans
création
d'emploi**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,
M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAUT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT,
M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. NAFFRICHOUX - M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU
Mme LAQUIEZE à M. GALAN - Mme VELU à M. CALT**

Absent excusé :

M. HADON

Absents :

M. BELLOC – Mme RONNE

M. MEYRE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de conserver toute latitude dans le recrutement des policiers municipaux, 8 postes de gardien brigadier ont été créés pour l'année 2018 portant les effectifs de la police municipale comme suit : 1 poste de chef de service pourvu, 3 postes pourvus de brigadiers chefs principaux, 9 gardiens brigadiers.

Le dernier jury de la police municipale survenu avant la période estivale a permis de recruter les deux derniers policiers de la brigade relevant du grade de brigadier-chef principal.

Considérant la nécessité de recruter ces deux agents par voie de mutation d'ici la rentrée de septembre et en l'absence de séance de conseil municipal en période estivale,

Il est donc proposé de transformer deux postes déjà existants en postes de grade d'avancement au sein du même cadre d'emplois. Ainsi il est demandé au conseil municipal d'approuver la transformation de deux postes de gardien brigadier en deux postes de brigadier-chef principal. Les missions relevant des postes sont en parfaite concordance avec les missions du cadre d'emplois.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Nombre de postes créés	Nombre de postes supprimés
Gardien Brigadier	9	2
Brigadier-chef principal	2	

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 12 septembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE d'approuver les transformations de poste, à effet du 1^{er} août 2018, et de supprimer à la même date les postes d'origine précités.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 25 septembre 2018

Le Maire,



Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : **30**
Pour : 30
Contre :
Abstention :